

# Fiche de poste

### Identification

| Intitulé du poste   | Technicien pathologie ouvrages d'art | Direction        | DGA Territoires |
|---|--------------------------------------|------------------|-----------------|
| Intitulé du métier de référence                               | Technicien voirie réseaux            | Service          | SOGER/ UOA      |
| Nom, prénom du titulaire du poste<br>(s'il est déjà en poste) |                                      | Code poste SEDIT | 07SDEC0580      |
|   |                                      | Code métier      |                 |

### Statut

| Catégorie      | □ A+ □ A 🗓 B □ C | Titulaire / contractuel | Titulaire                           |
|----------------|------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Filière        | Technique        | Cadre d'emplois         | Techniciens                         |
| Grades détenus |                  | Grades possibles        | Technicien à<br>technicien ppal 1CL |

### Conditions de travail

| Lieu (rattachement administratif principal)  | DGAT<br>48B bd Foch Angers      |  | Travail sur écran<br>(+ de 2h/jour) | □ Non    X Oui |
|--|---------------------------------|--|-------------------------------------|----------------|
| Déplacements (lieux, fréquence)  | ☐ Non 🔀 Oui                     |  | Option ARTT                         | 1 2 3 X libre  |
| Permis de conduire requis  | □ Non 🔀 Oui                     |  | Astreinte                           | X Non 🔲 Oui    |
| Matériel mis à disposition ( véhicule, tenue)  |                                 |  | Délégations de<br>signature         | Non X Oui      |
| Conditions de travail particulières<br>(travail le week-end, en soirée, travail en<br>équipe, intempéries) | <mark>□</mark> Non <u>x</u> Oui | Lesquelles :<br>Mobilisation en cas d'inci | ident grave sur un chanti           | er             |
| Règles particulières d'hygiène et<br>de sécurité à respecter <sup>1</sup> .                                | □ Non □ Oui                     | Lesquelles :                               |                                     |                |
| Aptitudes physiques requises (le cas échéant)  | □ Non □ Oui                     | Lesquelles :                               |                                     |                |

## Place dans la hiérarchie et relations de travail

| Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)                         | Placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'unité ouvrage d'art                                       |
|---|--|
| Titulaire du poste  |  |
| fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées) |  |
| Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux           | Tous les agents de l'unité ouvrages d'art, du service référent, les agences techniques départementales |
| Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux     | les élus locaux, les services techniques, les entreprises, les concessionnaires                        |





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

### Contributions du poste à l'activité du Département

Participer avec le responsable du chef d'unité OA à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'entretien du patrimoine « ouvrages d'art » en liaison avec les agences techniques départementales.

Assurer des missions de surveillance du patrimoine et de maîtrise d'œuvre de chantiers d'ouvrages d'art.

Apporter un appui au service, pour les consultations d'entreprises, lors des pics d'activité.

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

• tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;

• de surcroit, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. » Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

| ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)  | poids relatif<br>% | niveau de<br>resp² |
|--|--------------------|--------------------|
| > Activités principales :  |                    |                    |
| * Elaborer les projets de réparation, les solutions techniques, conduites d'études de réparation des ouvrages d'art et de leurs équipements                  | 40%                | 2                  |
| * Etablir les dossiers de consultations des entreprises pour les ouvrages et le cas échéant d'autres dossiers du service entretien                           | 30%                | 2                  |
| * Déterminer les dispositions d'exploitation sous chantier et piloter le suivi des travaux   | 10%                | 2                  |
| * Participer aux visites d'ouvrages d'art et à l'élaboration des programmes d'entretien des ouvrages d'art et assurer le suivi de l'exécution des programmes | 20%                | 2                  |
| > Activités secondaires :  |                    |                    |
| * Instruire les interventions des concessionnaires sur les ouvrages  |                    | 2                  |
| Total  | 100 %              |                    |

#### <sup>2</sup> Niveau de responsabilité :

I – décide, est responsable de / II – propose, élabore, définit, participe à / III – exécute, met en œuvre.

### COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)

Mission

Connaissances techniques dans le domaine des ouvrages d'art traditionnels Aptitude à l'utilisation des progiciels courants (Excel, Word...) Connaissances réglementaires dans le domaine des marchés publics Élaboration de dossier de consultation des entreprises

Savoir-faire (lié à l'expérience pratique) Participer à la négociation des objectifs Capacité à suivre et piloter des travaux

Maitrise des outils bureautique et de présentation (Word, Excel, Powerpoint, QGIS, ...)

Savoir procédural (procédures) Rendre compte au chef d'unité

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité applicables aux chantier de TP.

Savoir relationnel (relations humaines)

Autres

Capacité d'écoute et de travail en commun

Évolution prévisible du poste

Liée à l'évolution des politiques du Conseil général



